

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

41-02.clp.eu

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**  
Référence-No.: 1101.000.01.V14  
Numéro de produit: --

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

#### Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure  
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégorie du produit:

PC34 Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication  
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)


Catégorie du procédé: PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

#### Catégorie de rejet dans l'environnement:

ERC11b Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)  
ERC08a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de l'article: AC -

#### Emploi de la substance / de la préparation:

 (Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Pour enlèvement de taches de graisse sur des enveloppes textiles.

Utilisations déconseillées: Actuellement pas défini.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur / fournisseur:

LCK GmbH  
Im Unterfeld 2  
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements: Développement de produits: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Producteur / fournisseur: Laboratoire: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (08:00 - 16:30)


#### Centre antipoison:

ORFILA:  
☎ 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

 GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

 GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

(L'étiquetage du produit est converti en CLP à l'époque. Il peut encore être emballé un marquage DPD en circulation.)  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger:

(Voir section 2.1)  
GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Propane-2-ol

#### Mentions de danger:

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
 P405 Garder sous clef.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Propane-2-ol

### Mentions de danger:

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Des composants du produit peuvent être absorbés par la peau.

A des effets narcotisants.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.  
 Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous sols.

### 2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Caractérisation chimique: Substances -

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### Description :

Aérosol contient:

Mélange de solvants et de absorbeurs de graisse.

#### Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-	Propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25 - 50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-	Butane, pur ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10 - 20%

(suite page 3)

## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

		(suite de la page 2)
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-	Xylène, mélange d'isomères, pur ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10 - 20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-	Propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-	Isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%

**Autres ingrédients:** Dans le produit des matériaux exempts d'étiquettes suivants sont inclus.

No CAS	Désignation / Identification	%
7631-86-9	Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique	10-20%

**SVHC (Substances of Very High Concern):** Il ne contient pas de substances énumérées.

**Règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu:**

Attention: parfum contient 0,01% ou plus des ingrédients qui peuvent causer des réactions allergiques.

[INCI: <http://ec.europa.eu/consumers/cosmetics/cosing>]

Désignation / Identification	%
Hydrocarbures aliphatiques	≥ 30%
Hydrocarbures aromatiques	5 - 15%
Parfums (D-LIMONENE)	

**Indications complémentaires :**


Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse [www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### 4.1.1 Indications générales :

 Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.  
En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.  
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**4.1.2 Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**4.1.3 Après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### 4.1.4 Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.  
Recourir à un traitement médical.

#### 4.1.5 Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas avaler. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer la fiche de données.  
Ne pas donner de lait ou de charbon actif.

### 4.2 Indications destinées au médecin : Aucune.

#### 4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
Engourdissement  
Vertiges  
Perte de connaissance  
Etat maladif

**4.2.2 Risques:** Il n'y a pas de dangers connus.

#### 4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveiller la tension artérielle  
Traiter à la nécrose les partis du corps concernantes.

Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:



CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucune.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

En cas de décomposition, il se dégage de gaz combustibles de distillation à basse température.

### 5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

5.3.2 Pour plus d'informations: Pas de mesures particulières nécessaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Tenir éloignées les sources d'incendie.



Eloigner toutes les personnes non autorisées de la zone dangereuse.

Prévoir une aération suffisante.

S'assurer d'une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

Ne pas faire partir avec de l'eau ou des produits de lavage aqueux.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Lors du traitement du produit, ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer.

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter le dégagement d'aérosols.

#### 7.1.1 Préventions des incendies et des explosions



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

Lors de la pulvérisation est une augmentation du risque d'inflammation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**


(suite de la page 4)

### 7.2.2 Indications concernant le stockage commun

 Entreposer séparément d'aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

### 7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage

 Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

- Température maximale de stockage : 40 °C
- Température minimale de stockage : 8 °C
- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C
- Classe de stockage : 2 B

7.2.4 Durabilité et durée de vie utile Voir l'étiquette sur emballage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Bien aérer/aspirer le poste de travail.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

##### 8.1.1 DNEL

Les valeurs indiquées pour le «niveau sans effet dérivé» sont calculées pour les consommateurs privés de valeurs individuelles. Un effet combiné des substances n'a pas été considéré.

No CAS	Désignation du produit	DNEL	Valeur	Unité
<b>67-63-0 Propane-2-ol</b>				
Oral		DNEL	26 mg/human/day	(men)
Dermique		DNEL	319 mg/kg/day	(men)
Inhalatoire		DNEL	89 mg/m <sup>3</sup>	(men)
<b>1330-20-7 Xylène, mélange d'isomères, pur</b>				
Dermique		DNEL	108 mg/kg/day	(Humans)
Inhalatoire		DNEL	174 mg/m <sup>3</sup>	(Humans)

8.1.2 PNEC Toutes les données sont valables pour les ingrédients individuels. Un effet combiné des substances n'a pas été prise en compte.

No CAS	Désignation du produit	PNEC	Valeur	Unité
<b>67-63-0 Propane-2-ol</b>				
		PNEC	28 mg/kg	(Terre)
			140,9 mg/l	(Eau)
<b>1330-20-7 Xylène, mélange d'isomères, pur</b>				
		PNEC	0,327 mg/l	(Eau)

8.1.3 Limites d'exposition Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

No CAS	Désignation	Type	Valeur	Unité
<b>67-63-0 Propane-2-ol</b>				
		VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm	
<b>106-97-8 Butane, pur</b>				
		VME (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm	
<b>1330-20-7 Xylène, mélange d'isomères, pur</b>				
		VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
		IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Peau	

#### 8.1.4 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement

Dans le traitement envisagé aucune autre limites d'exposition doivent être respectées.

#### 8.1.6 Indications complémentaires

Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.

(suite page 6)

## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 5)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.0 Equipement de protection individuel

L'utilisation d'équipements de protection peut être nécessaire pour l'utilisation commerciale du produit. La nature et l'étendue dépendent du lieu de travail.

#### 8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène



Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.



Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser



Protection préventive de la peau par un onguent

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

#### 8.2.2 Protection respiratoire



Pour une large application et une ventilation inadéquate, la protection respiratoire n'est requise.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée [< 15 Min]:**

Respirateur

Filtre combiné AX-P2

- **Filtre recommandé pour une utilisation commerciale [>15 min]:**

Notez les fabricants de limitation de la durée du port.

Demi-masque respiratoire

Filtre combiné AX-P2

#### 8.2.3 Protection des mains



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Class 1 > 10 min

Class 2 > 30 min

Class 3 > 60 min

Class 4 > 120 min

Class 5 > 240 min

Class 6 > 480 min

- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVA

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène.

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en néoprène.

0,03 - 0,08 mm; ≤ 15 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**



Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

(suite page 7)

FR

## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 6)

Gants en caoutchouc

### 8.2.4 Protection des yeux



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

### 8.2.5 Protection du corps



Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection résistant aux solvants

Vêtement de protection étanche

8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale À ce stade, les données ne sont disponibles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

#### Aspect:

Forme :	aérosol
Couleur :	incolore
Odeur :	genre alcool
valeur du pH à 20 °C:	7,5 (DIN 51369)

#### Modification d'état:

Point d'ébullition :	0 °C (DIN)
Point d'éclair :	-97 °C (DIN ISO 2592)
Comportement au feu:	Le produit prend en charge la combustion.
Température d'inflammation :	365 °C (DIN 51794)
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosivité :	[Plus haut valeur la plus basse / des composants individuels]
inférieure :	1,1 Vol % (DIN 51649)
supérieure :	13,4 Vol % (DIN 51649)
Propriétés comburantes:	Ce produit n'est pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	42,6 hPa (DIN 51640)
Densité à 20 °C:	0,84 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757)
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	Non ou peu miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
cinématique :	Non déterminé.
Entièrement soluble:	
Ingrédients inflammable:	89,4 %

### 9.2 Autres informations

VOC (EU):	747,5 g/l
VOC (EU):	89,42 %
Commentaire:	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

10.2 Stabilité chimique Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.  
- Conditions à éviter : Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air  
Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.4 Conditions à éviter Voir la section 7.2

10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

(suite page 8)

## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 7)

### 10.7 Indications complémentaires

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

No CAS	Désignation	Type	Valeur	Espèce
<b>67-63-0 Propane-2-ol</b>				
	Oral	LD 50	4570 mg/kg (rat)	Manufaktor
	Dermique	LD 50	13400 mg/kg (Rabbit)	
	Inhalatoire	LC 50/4	30 mg/l/4h (rat)	
<b>106-97-8 Butane, pur</b>				
	Inhalatoire	LC 50/4	658 mg/l/4h (rat)	
<b>1330-20-7 Xylène, mélange d'isomères, pur</b>				
	Oral	LD 50	4300 mg/kg (rat)	
	Dermique	LD 50	2000 mg/kg (rbt)	
	Inhalatoire	LC 50/4	29 mg/l/4h (rat)	

11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux À l'heure actuelle il n'y a pas de données sur ce point.

#### 11.1.2.1 Effet primaire d'irritation

- De la peau :

Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

Provoque une irritation cutanée.

- Des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation: Le produit contient moins de 0,1% de matières sensibilisateurs.

- Toxicité par administration répétée: Ne sont pas testés.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Le produit ne contient pas de substances CMR.

- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Les valeurs suivantes ont été obtenues de la littérature.

CAS	Nom chimique	Type d'essai	Concentration active (Espèce)
<b>67-63-0 Propane-2-ol</b>			
EC 50/48h	13299 mg/l	(Daphnia magna)	
LC 50/96h	> 1000 mg/l	(Desmodesmus subspicatus)	
	9640 mg/l	(Pimephales promelas)	
<b>1330-20-7 Xylène, mélange d'isomères, pur</b>			
EC 50/24h	4,7 mg/l	(Daphnia magna)	
LC 50/96h	8,4 mg/l	(Oncorhynchus mykiss)	

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications :

Le produit est facilement biodégradable (28d> 70%).

(suite page 9)



## Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 8)

Les composants inorganiques du produit ne sont pas biodégradables.

### 12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :

**Potential de bioaccumulation** Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique
Type d'essai	Concentration active
<b>67-63-0</b>	<b>Propane-2-ol</b>
Bioakkumulation	0,05 log Pow (n.a)

### 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

#### 12.4.1 Effets écotoxiques

**Remarque:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

#### 12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration

Type de test, concentration active, méthode, analyse	
<b>67-63-0 Propane-2-ol</b>	
Abbaubarkeit (28d)	> 95 % (BeS) (OECD 301 E)
<b>1330-20-7 Xylène, mélange d'isomères, pur</b>	
IC 50/72h	4,9 mg/l (Selenastrum capricornutum)

**Remarque:** Le produit n'entrave pas l'activité d'une installation pour le traitement des eaux usées.

**Autres indications :** Aucune.

#### 12.4.3 Autres indications écologiques

**Valeur COD :** Aucune donnée disponible.

**Valeur BOD :** Aucune donnée disponible.

**Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:**

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

#### Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne pas laisser couler le produit non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines ou les eaux de surface.

Le produit ne contient pas de tensioactifs.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Aucun effet connu.

### 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation :

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

#### 13.1.1 Code déchet

**A** La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

Catalogue européen des déchets:	
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

#### 13.1.2 Emballages non nettoyés

#### Recommandation :

Vider complètement le récipient.

(suite page 10)

Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 9)

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.




Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus



Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN ADR,RID, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR/RID IMDG IATA	1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID	
	
Classe Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
IMDG, IATA	
	
Class Label	2.1 2.1
14.4 Groupe d'emballage: ADR,RID, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Indice Kemler : No EMS : Segregation groups	Attention: Gaz. - F-D,S-U -
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14.8 Indications complémentaires de transport : Remarks: ADR/RID Quantités limitées (LQ):  . Quantités exceptées (EQ): Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Emballage et disposition spéciale: Remarques : IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Remarques : IATA Remarques : PI Ltd Qty:  . PI Pass.:	Aucune 1L 2 D P 207; SV 190, 327, 344, 625 L'expédition du produit par la poste sera réglementée. 1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity Aucune. Je vous en prie respectent les conditions générales et spéciales Instructions d'emballages de IATA / ICAO. Y 203 203

(suite page 11)

Nom du produit: **détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 10)

PI Cargo:	203
14.9 "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 500 t

15.1.3 REACH Annex XVII: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

15.1.4 Prescriptions nationales Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiquées dans cette fiche doivent être respectées par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

#### Raisons des changements:

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

4.ATP; 5.ATP, 6.ATP, 7.ATP

#### Phrases importantes:

Les phrases H/R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 3). Les phrases H/R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans le paragraphe 2.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Remarques pour formation:



Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

#### Service établissant la fiche technique:



Ing-Büro J. Petry  
Hans-Thoma-Str. 20  
D-76327 Pfinztal-Berghausen  
☎ +49-(0)721 - 946 32 61  
info@sifa-ing-petry.de

#### Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)

ECHA: European Chemicals Agency

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

FR



**Nom du produit: détachant de graisse PURATEX pour textiles**

(suite de la page 11)

IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1  
Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1  
Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas  
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2  
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3  
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4  
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

[\*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (\*) ont été change par rapport à la première version.

FR